



## Commission des Gestion des Compétitions

### PV n° 7

- Modification du planning Excellence, Promotion Excellence et 1 ère Division.
- Coupes départementales

#### **Championnat :**

Les conditions météorologiques ne s'étant pas améliorées, le planning des championnats Excellence, Promotion Excellence et 1 ère Divisions a été modifiés.

La dernière Journée 22 des 26 et 27 mai 2018 se jouera les 02 et 03 juin 2018

La Journée 21 des 12 et 13 mai 2018 se jouera les 26 et 27 mai 2018

La Journée 20 des 28 et 29 avril 2018 se jouera les 12 et 13 mai 2018

La Journée 19 des 14 et 15 avril 2018 se jouera les 28 et 29 avril 2018

La Journée 18 des 7 et 8 avril 2018 se jouera les 14 et 15 avril.

Les rencontres non jouées lors des journées 12, 13, et 14 sont reprogrammées sur les dates libres des 17 et 18 mars 2018, 7 et 8 avril 2018, 21 et 22 avril 2018 et 5 et 6 mai 2018

Les rencontres de clubs éliminés des Coupes sont programmées les 31 mars et 1 avril 2018

Du fait de ces modifications, l'alternance, entre les équipes 1 et 2, ne sont plus respectée et des rencontres ont été déplacées au Dimanche au lieu du Samedi ou mis à 13h en lever de rideau

#### **Coupes Départementales :**

Les 8 ème de finale de Coupes ou Challenge, se joueront les Samedi 31 mars et Dimanche 1 avril 2018 (Pâques)

Les ¼ de finale se joueront le Mercredi 9 Mai 2018 ou le Jeudi 10 Mai 2018 (Ascension).

Les ½ finales se joueront le Samedi 20 Mai 2018 ou Dimanche 21 Mai 2018 (Pentecôte)

Les finales de Coupe ou Challenge restant fixées au vendredi 8, samedi 9 et dimanche 10 juin 2018.

Suite à ces modifications, pratiquement aucune autre solution, pour la plus part des équipes ne pourra être trouvée pour pouvoir jouer sur des dates de week end.

*Le règlement des arrêtés municipaux sera appliqué d'une façon stricte.*

Rencontres restantes de la phase Aller, si un arrêté est déposé par le club recevant, la rencontre est inversée, au jour et heure proposée par le club adverse.

Si les 2 clubs déposent des arrêtés municipaux, faute de dates libres, la rencontre sera programmée en semaine.

Rencontres Phase Retour :

Si un arrêté municipal est déposé et si le club ne peut fournir de terrain de replis, la rencontre se jouera sur un terrain, choisi par la commission de gestion des compétitions et qui peut être le terrain adverse.

Suite à l'inversion de la rencontre, le terrain de ce club est déjà occupé le jour et à l'horaire initial, la rencontre sera programmée la veille ou le lendemain.

Si un arrêté municipal est également déposé par le club du terrain choisi, la rencontre est annulée et reportée à une autre date, qui peut être en semaine

Toute demande de modification de dates de rencontres (Festivités, lotos, voyages, mariage, absence d'éducateur ou autre) même avec l'accord de l'équipe adverse, devra être accompagnée, pour être acceptée, d'une nouvelle date de report de cette rencontre sur une date non retenue pour les matchs de championnat ou coupes.

Suite au nombre important de modifications, certaines erreurs ont pu être commises sur les jours ou horaires des rencontres, prière de contrôler vos agendas et les signaler au District.

Le Président de la Commission de  
Gestion des Compétitions

JC Soleto